

# Devenez **FACILITATEUR / FACILITATRICE** de rénovations énergétiques

**Session 6 – 2025**  
Formation continue

**Délai  
d'inscription :  
28 février 2025**



Formation pilote et innovante, avec accréditation officielle  
du **Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)**

## Relever les défis actuels et futurs

Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles.

Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables !

**Relever ces défis majeurs, requiert  
des professionnels qualifiés au bénéfice  
d'une vision globale !**

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habilités techniques et administratives pointues.

Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.

## Objectifs de la formation

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

## Certification, modalité et examen final

La formation de « Facilitateur/trice de rénovations énergétiques » se décline en **7 Modules** répartis sur une durée de **2 journées et 6 soirées**.

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises, et une présentation orale de 30 minutes constituant un conseil de rénovation à un client, réalisée par les candidats en groupe de 2 personnes.

La certification octroyée consiste en une **attestation** du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de « **Facilitateur/trice de rénovations énergétiques** » **accrédité/e**.

## Public cible

La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

### Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive) : les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs - civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final.**

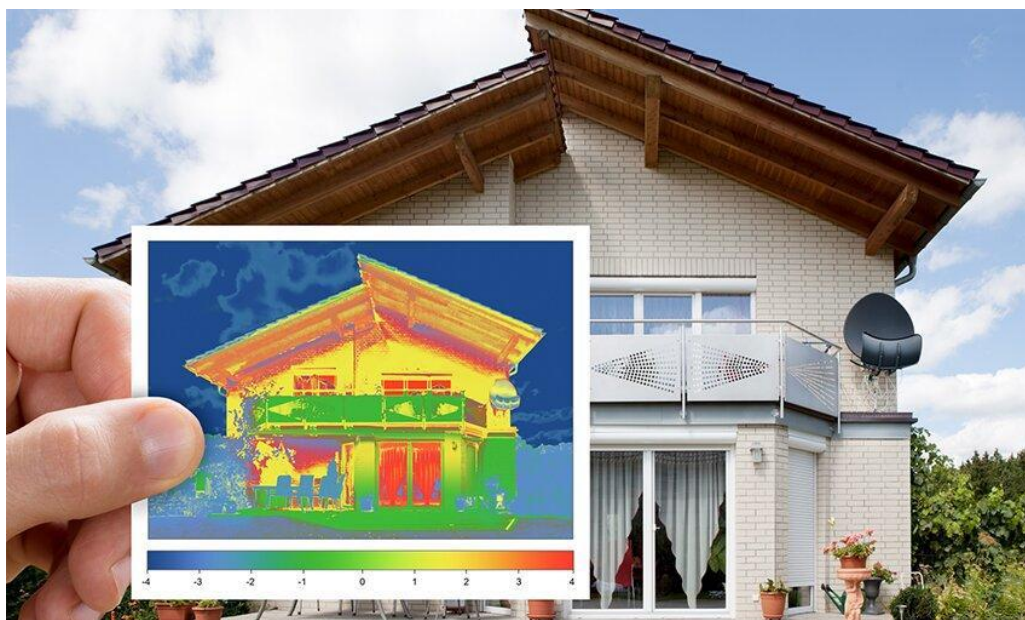
### Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COPIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée.

Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre les modules 4 et 6 et participer **à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final (oral et écrit).**

Sur dossier, le COPIL décide au cas par cas des éventuelles admissions et/ou exemptions et de leurs modalités.



## Programme détaillé – Session 6

Jour	Périodes	Horaires	Thèmes
Mercredi 12 mars 2025 Mardi 18 mars 2025	6	18h00 – 21h00 18h00 – 21h00	<b>Module 0 :</b> Introduction et administration <b>Module 1 :</b> Contexte énergétique général et législation en lien avec la rénovation
Vendredi 28 mars 2025	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h00	<b>Module 2 :</b> Enveloppe thermique et installations techniques du bâtiment <b>Module 3 :</b> Certificat énergétique cantonal des bâtiments - CECB
Vendredi 11 avril 2025	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h30	<b>Module 4 :</b> Aspects économiques
Mercredi 16 avril 2025	3	18h00 – 21h00	<b>Module 5 :</b> Techniques de communication de négociation et de vente
Mercredi 30 avril 2025	3.5	18h00 – 21h30	<b>Module 6 :</b> Cas pratiques et exercices – Préparation à l'examen
Mardi 20 mai 2025 Mercredi 21 mai 2027	1.5 3	18h00 – 19h30 18h00 – 21h00	<b>Examen écrit</b> <b>Examen oral</b>
<b>Total formation</b>	<b>34</b>		
Jeudi 5 juin 2025		Dès 18h00	Soirée de remise des attestations + Débriefing + Agape

# Programme de formation

## **MODULE 0 :**

### **INTRODUCTION ET ADMINISTRATION**

- Objectifs de la formation
- Informations administratives

## **MODULE 1 :**

### **CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION**

- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie
- Rénovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

## **MODULE 2 :**

### **ENVELOPPE THERMIQUE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT**

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Energies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

## **MODULE 3 :**

### **CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB**

- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion

## **MODULE 4 :**

### **ASPECTS ÉCONOMIQUES**

- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

## **MODULE 5 :**

### **TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE NÉGOCIATION ET DE VENTE**

- La communication: la porte d'entrée de toute relation humaine.
- Relations de confiance.
- L'entretien de vente.
- La négociation "win-win"
- Défendre son prix et en être fier.
- Traitement des objections.

## **MODULE 6 :**

### **CAS PRATIQUES ET EXERCICES**

- Cas pratiques
- Pièges à éviter
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

## **MODULE 7 :**

### **SESSION D'EXAMENS**

- Examen écrit (QCM) de 90 minutes
- Examen oral en groupe de 2 à 3 candidats

## Diverses Informations

<b>Lieu</b>	Centre de formation du Bureau des Métiers Rue Oscar-Bider 54, 1950 Sion
<b>Intervenants</b>	SEFH, HES-SO Valais Wallis, Bureau des Métiers, Service cantonal des contributions, Experts externes, Experts bancaires, Experts immobiliers
<b>Prérequis</b>	Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.
<b>Financement</b>	<b>Fr. 500.– + Fr. 200. —frais d'examen</b> formation complète <b>Fr. 200.– + Fr. 200.— frais d'examen</b> – module(s) à choix
<b>Délai d'inscription</b>	<b>Vendredi 28 février 2025</b>
<b>Nombre de participants</b>	Max. 30 personnes par session  Le COPIL se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions par entreprise.
<b>Inscription en ligne</b>	<a href="http://www.formationbm.ch">www.formationbm.ch</a> sous l'onglet « Transition énergétique ».
<b>Contact</b>	Bureau des Métiers <b>Mme Jennifer Locher</b> – 027 327 51 20 <a href="mailto:tfc@bureaudesmetiers.ch">tfc@bureaudesmetiers.ch</a>

### Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans la brochure, est dû dans son entier.**
- **CHF 50.– seront facturés en cas de non-présence au cours.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (décision du COPIL).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.

# PARTENAIRES FINANCIERS



Département des finances et de l'énergie  
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Finanzen und Energie  
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

**RAIFFEISEN**



**Banque Cantonale  
du Valais**



**π** Haute Ecole d'Ingénierie  
Hochschule für Ingenieurwissenschaften



Association Valaisanne des Services Techniques communaux  
Walliser Vereinigung der Gemeinde-Bauämter